

Image not found or type unknown



loi chatel sur les résiliations des contrats longues durées

Par **Boutin**, le **13/10/2008** à **14:15**

je suis peintre en décor à mon compte inscrite à la maison des artistes . J'ai été démarché à mon domicile en mai 2007 par une société de création de site internet, j'ai signé un contrat de 48 mois et ayanyt remarqué que c'était très cher j'ai voulu me retracter et ils ont refusé car je suis professionnelle. La nouvelle loi chatel me permet elle de résolier ce contrat longue durée?

Par **jeetendra**, le **13/10/2008** à **19:35**

bonsoir, la loi CHATEL ne s'applique pas aux professionnels, cordialement